

Sûreté du Québec
1701, rue Parthenais
Montréal (Québec)
H2K 3S7

Att. : Responsable(s) des enquêtes criminelles

Objet : Actions criminelles

AVIS D' ACTIONS CRIMINELLES

SQ-RE-SA-01180520260901.

Rapport d'événements, concernant le vol d'un couteau dans la ville de St-Adèle.

PREMIÈRE PARTIE.

Le 28 avril 2026 sauf erreur de date, monsieur pierre Michaud à acheter de la nourriture au Maxi de sainte-adèle. A la sortie de ce commerce d'alimentation, Monsieur Michaud à procéder à l'ouverture d'une boîte de conserve à l'aide de son couteau. De mémoire, ce couteau a été acheté dans un Canadian Tire au Québec, et il s'agit d'un type utilisé pour la construction selon nous. Ce couteau est noir, pliable et très robuste. Il est aussi muni d'un loquet de sécurité pour l'empêcher de s'ouvrir accidentellement. Monsieur avait ce couteau avec lui déjà depuis plusieurs années. Après l'ouverture de la conserve, monsieur a déposé son couteau près de lui sur une surface en béton, et toujours au MAXI de St-Adèle là où il est possible de trier les déchets, et la récupération métal papier. Par la suite, monsieur s'est dirigé au Tim- Horton juste à proximité du commerce MAXI, et à commander un café. De retour de la salle de bain, monsieur a ouvert son sac de taille, et constater l'absence du couteau. Monsieur est donc retourné immédiatement au MAXI pour vérifier si le couteau n'avait pas été laissé sur la partie du béton, au moment où il a quitté cet endroit. Le couteau n'était pas là.

Monsieur s'est donc présenté au service à la clientèle du MAXI, pour demander si quelqu'un avait rapporté le couteau manquant. La personne présente m'a dit qu'il ne pouvait conserver ce couteau au service à la clientèle, parce que celui-ci représente un danger. J'ai donc demandé où il est possible de récupérer mon couteau. Prendre note, que toutes ces actions se sont déroulées très rapidement. De mémoire environ de 20 à 30 minutes depuis la disparition de l'équipement. Sans préjudice, l'employé à qui j'ai parlé avait énormément de difficultés à s'exprimer convenablement en français. Il ne s'agit pas ici du manque de vocabulaire, nous parlons de l'organisation des phrases et de la pensée jumelée. Monsieur a compris le mot poubelle, sans comprendre l'essentiel de ce que la personne voulait exprimer.

Il a été convenu par Monsieur, qu'il ne pouvait rester sur place en attendant de pouvoir récupérer son couteau. J'ai mentionné que je me dirige vers Mont- Laurier. J'ai aussi mentionné, que je vais revenir chercher mon couteau lors de mon prochain passage. L'employé de maxi, m'a dit qu'il va me faire parvenir un courriel suite à l'adresse que j'ai laissée, pierremichaud2025.gmail.com.

Commentaire.

Il ne semblait y avoir aucun doute, que la personne à qui j'ai parlé savait où se trouvait mon couteau.

FIN DU COMMENTAIRE.

Lors du déplacement de Monsieur Michaud vers Mont- Laurier, celui-ci a essayé à plusieurs reprises de prendre ses courriels à l'adresse qu'il a laissée au MAXI. Il a été impossible pour Monsieur Michaud de prendre ses courriels à cette adresse, et aussi au courriel de récupération de cette même adresse internet, pour des raisons que nous considérons comme douteuses.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

SQ-RE-S A02180520262106.

DEUXIÈME PARTIE.

Le 14 mai 2026 sauf erreur de date, Monsieur Michaud s'est rendu au MAXI de St-Adèle pour récupérer son couteau. La même personne, à qui j'avais parlé la journée où mon couteau avait disparu, était présente au comptoir.

Pendant les premières secondes, cette personne semblait ne pas me reconnaître, et avait selon nous une attitude suspecte. Pourtant, j'avais attendu plusieurs minutes près de cette personne en attendant que la file des clients se dégage au comptoir de service. Cette personne a fini par me reconnaître, et s'exprimait d'une façon difficilement compréhensible. Cette personne m'a répété ne pas avoir mon couteau ici car cela est dangereux. Voyant que cela n'a aucun sens, j'ai insisté pour récupérer mon couteau, et demandé où il est entreposé. Après cette question, cette personne m'a dit ne plus se souvenir et semblait pressé de mettre fin à cette rencontre. Voyant que cela n'a aucun sens, et pour garder la paix, je me suis retiré immédiatement suite à cette réponse. Nous considérerons ces agissements comme criminels, et demandons une enquête sur les motifs et agissements de cette personne.

Commentaire.

Monsieur Michaud, n'est pas encore certain que le couteau a été oublié. L'option du vol au Tim Horton est encore sur la table, et doit être vérifiée.

FIN DU COMMENTAIRE.

Fin de la deuxième partie, et

FIN DE CONTENU.

Pierre Michaud PMI papa de Gabrielle et Stéphane Michaud victimes d'enlèvement en septembre 2007 . Nous sommes actuellement le 18 avril 2026.



PAR NUMERISATION

Pierre Michaud, PMI
Ce 19 mai 2026



SQ-RE-SA-03190520260901
(document unifié des partie 1 et 2)

